



 DÉPARTEMENT
 DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
 Membres présents : 12
 Nombre de pouvoirs : 0
 Membres votants : 12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2023

Le quinze mai deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 11 mai 2023

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Pierre-Alain MENNERON, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Carole ANDRIES

DEL2023_035 : Personnel - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un adjoint d'animation

En juin 2020, une convention de mise à disposition d'un adjoint d'animation principal de 1^{re} classe a été signée avec la commune de Bernin pour une durée de 3 ans afin d'assurer les fonctions de responsable de d'enfance jeunesse à Champagnier, à la suite du départ en décharge syndicale de l'agent titulaire. La convention arrivant à son terme, il est proposé de renouveler ladite convention pour une durée équivalente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant que l'agent a donné son accord à cette mise à disposition par courrier en date du 24 avril 2023 sur la nature des activités qui lui sont confiées et ses conditions d'emploi ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la mise à disposition d'un adjoint d'animation principal de 1^{re} classe a été signée de la commune de Bernin auprès de la commune de Champagnier afin d'assurer les fonctions de responsable de d'enfance jeunesse ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2023, pour une durée de 3 ans.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
 Maire

Carole ANDRIES
 Secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte-tenu de la

Transmission en préfecture le : 23 MAI 2023

Publié le : 23 MAI 2023